



Formation agents immobiliers

Le viager un renouveau attendu face à la crise du financement

Actualisez et développez vos connaissances

Mise à jour | janvier 2024

La formation continue des agents immobiliers a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le décret n°2016-173 du 18/02/2016 (JORF du 21/02) détermine la nature et la durée des activités susceptibles d'être validées au titre de l'obligation de formation continue des agents immobiliers, administrateurs de biens ou syndics. Ce décret a été complété par le décret N°2020-1259 du 14/10/2020 (JORF du 16/10) qui impose désormais de suivre une formation spécifique sur la non-discrimination dans l'accès au logement.



Cible

Professionnels de l'immobilier :

- Agents immobiliers
- Collaborateurs
- Individuels



Pré-requis

Sans pré-requis



Durée

- 1 jour
- 7 heures
- De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Présentiel

Obligation de suivre une formation continue d'une durée minimale de 14h par an ou de 42h au cours de 3 années consécutives d'exercice lors du renouvellement de votre carte professionnelle d'agent immobilier (Loi ALUR – Décret n°2016-173 du 18/02/2016).



Tarif

320 € net (non soumis à TVA)

Financement possible par un organisme payeur (prise en charge totale ou partielle par Agefice, OPCO, FIFPL, etc...), à titre personnel, par l'employeur.



Intervenants

- Intervenant professionnel extérieur : expert immobilier

Objectifs

- Comprendre le mécanisme de la vente moyennant paiement d'une rente viagère
- Connaître la réglementation applicable en la matière
- Détecter les situations propices à la vente en viager
- Conseiller et accompagner les parties dans la finalisation du contrat

Programme

- Le marché du viager : pourquoi un développement attendu ?
- Les profils des vendeurs et acquéreurs en viager (histogrammes)
- Le contrat
- Les conditions de validité du contrat
- L'exécution du contrat, la garantie de paiement de la rente
- Les modalités d'application
- Réversibilité au profit du conjoint survivant
- Revalorisation de la rente et son paiement
- Viager libre ou viager occupé
- Le droit d'usage et d'habitation du vendeur : répartition des travaux
- Les atouts du viager
- Le Mandat (donné en fin de formation au format word)
- Les aspects financiers
- Éléments de calculs financiers (valeur du droit d'usage et d'habitation)
- Utilisation des tables d'espérance de vie
- L'estimation du bien, le calcul et la fixation de la rente, décomposition en DUH / bouquet / rente

Livrables

- Support pédagogique remis aux stagiaires.
- Attestation de présence et de compétences.

Moyens et outils pédagogiques

- Alternance d'apports de connaissances, d'études de cas pratiques et d'échanges.

Modalités d'évaluation

- Auto-évaluation des connaissances.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.
- Evaluation de la satisfaction clients : questionnaire de fin de formation



Calendrier 2024

Fleury-les-Aubrais | Citévolia | 1 place Rivierre-Casalis
Lundi 18 novembre 2024



Contact

Fabienne LEFEVRE | Chargée de relations clients | 02 38 77 77 77 | formation@loiret.cci.fr

www.loiret.cci.fr | Rubrique « Se former » - « Formation continue » - « Les formations agents immobiliers »



Délais et modalité d'accès

Les délais d'accès sont variables en fonction des modes de financement. Pour un financement auprès d'Agefice, 15 jours est le délai minimum obligatoire et incompressible entre la validation de la demande d'inscription par l'organisme de formation et l'entrée en formation du stagiaire.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Une adaptation de la formation est possible pour les personnes en situation de handicap.

Contactez votre CCI pour une analyse de vos besoins
Référente handicap | Marie De Amorin | marie.deamorin@loiret.cci.fr